

# VILLE DE FORGES-LES-EAUX

## Délibération du Conseil Municipal

### MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 transmis par voie électronique le 7 décembre 2023, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

#### **Etaient présents** (20) :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Françoise ASSELIN, Patrick DURY, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Janine TROUDE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Marc ODIN, Dana RADU, Brigitte MARTIN, Gaëlle COURTOIS, Martine BONINO, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Pascal ROGER, Fabienne LATISTE, Oumar FALL formant la majorité des membres en exercice.

#### **Etaient absents ayant donné pouvoir** (6) :

Thierry MARTIN a donné pouvoir à Cyrille CAPELLE  
Marie-Josée LEQUIEN a donné pouvoir à Fabienne SAGEOT  
Emmanuel MALET a donné pouvoir à Marc ODIN  
Cédric COUTURIER a donné pouvoir à Fabienne LATISTE  
Alexandre HANNIER a donné pouvoir à Joël DECOUDRE  
Frédéric GODEBOUT a donné pouvoir à Bernard CAILLAUD

#### **Etaient absents** (3) :

Martine CORBUT  
Clément CORDONNIER  
Lukas SAWICKI

## 2023-129

### MARCHÉS PUBLICS : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES D'ASSURANCE 2024-2028.

Madame La Maire rappelle à l'assemblée que la commune nouvelle de Forges-Les-Eaux avait lancé en juin 2018 une consultation sur la base d'un appel d'offres ouvert européen, pour renouveler son marché d'assurance pour une nouvelle période de 5 ans allant de 2019 à 2023.

A l'expiration du délai de remise des offres, fixé au 31 août 2018, 20 candidats avaient remis une offre.

Après s'être réunie le 5 septembre 2018 pour procéder à l'ouverture des plis des offres reçues, la commission d'appel d'offres a procédé à l'analyse de ces dernières lors de sa séance du 3 octobre 2018, et a attribué les différents lots composant le marché de services d'assurances, aux entreprises suivantes :

LOTS	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT PRIME TTC
1	Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	MAIF	Dommages aux biens : <b>16 708.42 €</b> avec franchise de 1 000 € Perte de jeux sur casino : <b>2 706.13 €</b> , avec franchise de 10 000 €.
2	Assurance des responsabilités et des risques annexes	SMACL	Responsabilité civile : <b>10 900.49 €</b> (taux de 0.47% de la masse salariale) Atteinte à l'environnement : <b>2 398 €</b> , avec franchise de 5 000 €
3	Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	SMACL	Formule de base (franchise 75 € pour cyclos / 250 € pour véhicules légers, et 500 € pour véhicules lourds) : <b>7 784.97 €</b> Marchandises transportées (franchise de 500 €) : <b>147.50 €</b> Auto collaborateurs (5 000 Km) : <b>316.92 €</b>
4	Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL	Protection fonctionnelle des agents et des élus : <b>309.56 €</b> Protection juridique : <b>850.50 €</b>
5	Assurance des prestations statutaires	SOFAXIS / CNP	Décès / accidents du travail / maladie professionnelle agents CNRACL = <b>17 600 €</b> sans franchise Longue maladie / maladie longue durée agents CNRACL = <b>36 400 €</b> sans franchise Maladie ordinaire agents CNRACL = <b>32 000 €</b> avec franchise de 15 jours Agents Ircantec = <b>242.20 €</b>

L'actuel marché public de services d'assurance arrivant à son terme en fin d'année 2023, il y a lieu d'engager une procédure de mise en concurrence des assureurs pour renouveler ce marché.

Toutefois, le marché du lot 5 a été résilié en 2021 par l'assureur titulaire en raison d'un rapport sinistre/prime qui lui était défavorable, et a proposé à la commune de nouvelles conditions tarifaires pour l'année 2022.

Ce marché du lot 5 « Prestations statutaires » s'achevant fin décembre 2022, la commune de Forges-Les-Eaux, par délibération du 6 décembre 2021 a donné mandat au centre de gestion de la Seine-Maritime, de souscrire, pour le compte des collectivités ayant sollicité l'intervention de ce dernier, un contrat groupe d'assurance collective, garantissant les risques statutaires qu'elles encourent à l'égard de leur personnel.

C'est ainsi qu'après avoir organisé une mise en concurrence des assureurs, le centre de gestion de la Seine-Maritime a retenu l'offre faite par « CNP Assurances / Sofaxis » sur la base des conditions tarifaire ci-dessous :

GARANTIES PROPOSÉES	Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
	<b>MONTANT DE LA PRIME</b>
Décès	<u>0.23%</u>
Accident de service et maladie imputable au service avec une <b>franchise de 15 jours</b> par arrêt.	<u>1.77%</u>

Maladie longue durée, longue maladie, <b>sans franchise</b>	<b>3.87%</b>
Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office et invalidité temporaire) avec <b>une franchise de 30 jours</b> , en maladie ordinaire	<b>1.69%</b>
<b>TOTAL FINAL</b>	<b>7.56%</b> (5.05% en 2022)

Ce nouveau marché est conclu pour une durée de 4 ans, commençant à courir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les lots 1 à 4 du marché d'assurance 2019/2023 se terminant fin 2023, la commune a organisé une mise en concurrence des assureurs, dans le cadre d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert (Article L 2124-1 du code de la commande publique) : un avis de marché a été publié le 18 septembre 2023 au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), au journal officiel de l'union européenne (JOUE) et sur le profil d'acheteur de la commune « marchespublics.adm76.com » pour l'attribution des 5 lots suivants : lot 1 « Assurance des dommages aux biens », lot 2 « Assurance des responsabilités », lot 3 « Assurance des véhicules à moteur », lot 4 « Assurance de la protection juridique de la collectivité » et lot 5 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus ».

Le montant du marché a été estimé annuellement à la somme totale de **51 671.17 € TTC**, de la façon suivante :

- Lot n°1 « Assurance des dommages aux biens » : 21 378.35 € TTC ;
- Lot n°2 « Assurance des responsabilités et risques annexes » : 10 621.72 € TTC ;
- Lot n°3 « Assurance des véhicules » : 18 331.72 € ;
- Lot n°4 « Assurance protection juridique » : 977.32 € TTC ;
- Lot n°5 « Assurance protection fonctionnelle » : 362.06 € TTC ;

La date de remise des offres a été fixée au 3 novembre 2023.

L'ouverture des plis a été effectuée par le pouvoir adjudicateur, représenté par Madame La Maire, le 7 novembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, le choix du titulaire d'un marché public passé en procédure formalisée (en l'espèce, appel d'offres ouvert) est assuré par la commission d'appel d'offres, dès lors que la valeur totale estimée HT du marché sur la totalité de sa durée, est égale ou supérieure aux seuils européens de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et de services, soit **215 000 € HT** au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le montant estimé HT du marché sur la durée totale des cinq années prévue (239 488.20 € HT) étant supérieur à ce seuil, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 7 décembre 2023 à 10h30 et a procédé à l'analyse des offres pour les différents lots.

Après avoir constaté qu'elles étaient régulières, acceptables et appropriées, la commission a procédé au classement des offres et à l'attribution des marchés, lot par lot, après application des critères pondérés de jugement des offres mentionnés à l'article 8 du règlement de la consultation (valeur technique pondérée à 55% et prix pondéré à 45%).

Le classement des offres est le suivant :

CANDIDATS	POINTS	CLASSEMENT	PRIME TTC
-----------	--------	------------	-----------

<b>Lot 1 – Assurance des dommages aux biens</b>			
<b>SMACL</b>	<b>78 Points</b>	<b>1</b>	<b>56 776.27 €</b>
<b>Lot 2 – Assurance des responsabilités et risques annexes</b>			
<b>PNAS / AREA</b>	<b>93.40 Points</b>	<b>1</b>	<b>6 383.85 € - Offre Base + PSE Risques environnementaux</b>
SMACL	68.42 Points	2	11 121.60 € - Offre Base + PSE Risques environnementaux
<b>Lot 3 – Assurance des véhicules</b>			
<b>GROUPAMA</b>	<b>93.40 Points</b>	<b>1</b>	<b>26 727.39 € - Offre Base + PSE Bris de machine</b>
SMACL	85.30 Points	2	35 985.59 € - Offre Base + PSE Bris de machine
<b>Lot 4 – Assurance protection juridique</b>			
<b>PILLIOT/MALJ</b>	<b>97.80 Points</b>	<b>1</b>	<b>600.00 €</b>
SARRE ET MOSELLE	74.47 Points	2	955.18 €
<b>Lot 5 – Assurance protection fonctionnelle</b>			
<b>PILLIOT/MALJ</b>	<b>89 Points</b>	<b>1</b>	<b>1 062.91 €</b>

A l'issue du classement des offres et de l'attribution des différents lots du marché public de services d'assurance par la commission d'appel d'offres, le montant total annuel de ce marché s'élève à **91 550.42 € TTC**

Cette décision de classement et d'attribution des différents lots du marché d'assurance par la commission d'appel d'offres a été examinée par la commission « Finances et Développement économique » le 6 décembre 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Madame La Maire à signer les différents marchés tels qu'ils ont été attribués par la commission d'appel d'offres, aux entreprises ci-dessous, sous réserve que les attributaires produisent en temps et en heure, les pièces fiscales et sociales nécessaires à la conclusion des marchés (*à défaut le marché sera attribué au candidat classé en 2<sup>ème</sup> position, toujours sous la même réserve, et ainsi de suite si tel était le cas, en suivant l'ordre du tableau de classement des offres*) :

- Lot 1 : SMACL
- Lot 2 : PARIS NORD ASSURANCE / AREA
- Lot 3 : GROUPAMA
- Lot 4 : PILLIOT/MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
- Lot 5 : PILLIOT/MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA

Le conseil est invité à en délibérer.

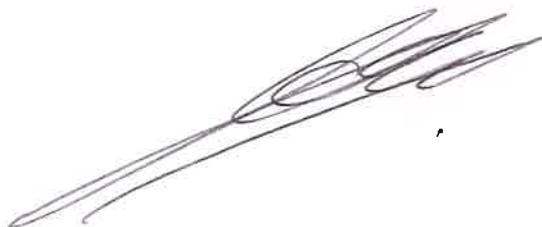
Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix « Pour », 0 « Contre » et 0 « Abstention »), le conseil municipal autorise Madame La Maire à signer les différents marchés tels qu'ils ont été attribués par la commission d'appel d'offres, aux entreprises classées premières ci-dessous, sous réserve que les attributaires produisent en temps et en heure, les pièces fiscales et sociales nécessaires à la conclusion des marchés (*à défaut le marché sera attribué au candidat classé en 2<sup>ème</sup> position, toujours sous la même réserve, et*

ainsi de suite si tel était le cas, en suivant l'ordre du tableau de classement des offres arrêté par la commission d'appel d'offres) :

- Lot 1 : SMACL
- Lot 2 : PARIS NORD ASSURANCE / AREA
- Lot 3 : GROUPAMA
- Lot 4 : PILLIOT/MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
- Lot 5 : PILLIOT/MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Brigitte MARTIN**  
Secrétaire de séance



**Christine LESUEUR**  
Maire de FORGES-LES-EAUX



**Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission  
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception  
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et  
De sa publication par voie d'affichage numérique**

**Christine LESUEUR**  
Maire de FORGES-LES-EAUX



**Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le :**

15 DEC. 2023

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)*

*Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérécurse citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.*